



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 29 JUIN 2010

Elus présents : M Bernard ALLARD, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elus Excusés : M Jacques BRAVO, M Raymond BALLOT
Elue Absente : Mme Simone ANDRE

Autre présent: M Didier ROLLET, Mme Marie Claire RIGDA

1. Présentation état d'avancement de la démarche qualité environnement

Mme Marie Claire RIGDA a présenté le travail déjà accompli dans la mise en place de la démarche qualité environnement. Ainsi, après avoir rappelé le contexte général et les objectifs de cette démarche, elle a exposé les différents documents établis et leur incidence sur l'activité quotidienne.

La présentation a permis de se rendre compte du travail important déjà réalisé. Il reste bien entendu encore de nombreuses parties à formaliser, mais M Claude Maire est confiant sur l'objectif de certification ISO 9001 ET ISO 14001 début 2012.

2. Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Pour avancer sur ce dossier, le bureau souhaite qu'un courrier soit envoyé aux Maires, afin de savoir si les communes disposent bien de leur arrêté de zonage d'assainissement, qui est un préalable à la mise en place du SPANC.

Le bureau souhaite que le diagnostic initial des installations existantes soit pris en charge financièrement par les communes (environ 300 euros H.T. par installation). Il serait souhaitable que l'étude soit menée au niveau du SPANC pour être homogène dans sa démarche.

A la remise du questionnaire, une réunion avec les Maires sera organisée en septembre ou octobre.

3. Statuts du syndicat

Le syndicat a pris les services d'un avocat concernant la mise en place des nouveaux statuts et notamment la clarification de la situation de la commune de Chenevrey Morogne.

Une réponse sera donc adressée au préfet concernant sa demande d'annulation de délibération adoptant ces statuts, permettant de justifier la position du syndicat.

De plus, une lettre circulaire sera adressée aux communes pour elles aussi, faire une réponse à la préfecture qui souhaiterait que les communes retirent leur délibération.

M. Thierry DECOSTERD insiste sur le fait que les communes doivent maintenir leur position si elles adhèrent au choix du comité syndical.

4. Calcul de la participation des communes pour la défense incendie

Ce point concerne le renforcement étudié par le syndicat de la branche Est de la Haute Saône, plus particulièrement concernant le secteur de Magney et d'Hugier.

En effet, il pourrait être intéressant pour le syndicat et les communes de Bay et Hugier qu'un renforcement soit réalisé sur le tronçon qui va de Bay à Hugier, ce qui pourrait permettre en cas de dimensionnement suffisant des conduites d'y assurer la défense incendie.

Le bureau charge donc le président et le directeur de prendre contact avec ces communes pour connaître leurs besoins et le mode de participation envisageable pour la défense incendie.

D'une façon plus générale, le bureau a élargi la discussion et demande qu'un plan triennal de travaux soit établi, afin d'avoir une visibilité sur les projets à moyen terme des investissements avec leur degré de priorité.

Ce programme permettra d'avoir une visibilité sur le prix de l'eau à fixer pour réaliser ces travaux.

5. Forage sous l'Ognon

M. Béliard informe le bureau que les travaux devaient démarrer début de semaine, mais ils ont été reporté au 5 juillet, suite à un contretemps de l'entreprise Zyta, sous traitante de l'entreprise Lacoste, titulaire du marché.

Le Conseil général de Haute Saône a attribué une aide complémentaire au syndicat pour ces travaux.

6. Travaux du bâtiment

M. Claude Cordier informe le bureau que suite à la réunion de préparation qui a eu lieu le 25 juin, les travaux démarreront le 23 août pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

7. Point Financier

M. Thierry DECOSTERD a présenté l'état des recettes/dépenses pour chacun des postes du budget. Il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler. A noter, un transfert de crédit qui sera expliqué dans le point 10 de ce compte rendu.

Par ailleurs, il a signalé qu'une aide de 5 % avait été attribuée par le Conseil général du Doubs sur le programme de travaux 2009.

8. Personnel

Afin d'accélérer le renouvellement des compteurs, le syndicat embauche en CAE passerelle M. Julien NICOLLETTI pour un CDD d'un an à partir du premier juillet 2010. Ce dispositif, en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde du travail bénéficie d'aides financières de l'Etat.

Par ailleurs, suite à la réussite du concours d'adjoint technique de première classe par M. Sébastien CHAFFONGEAND, il est décidé d'ouvrir un poste à ce grade pour nommer cet agent.

Ces deux décisions sont prises à l'unanimité.

9. Perturbations du réseau

Depuis la mise en place de la télégestion, des fortes variations de pressions sont observées sur le réseau du refoulement de Chemaudin.

Après enquêtes et vérifications, il s'avère que la centrale à Béton BBCI à Franois est à l'origine de ces perturbations. En effet, dans leur process, ils assurent une prise d'eau à des débits de 70 M3/h, avec des arrêts et démarrages brutaux, sur moins d'une seconde.

Ces variations engendrent une onde de chocs très préjudiciable pour les canalisations.

M. Thierry DECOSTERD et Didier ROLLET ont rencontrés les responsables de l'entreprise pour trouver une solution rapidement.

10. Divers

Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant le système d'information géographique.

En effet, face aux problèmes rencontrés avec le logiciel actuel et l'impossibilité par l'éditeur d'y remédier, le bureau propose d'abandonner la solution actuelle contre remboursement et annulation de factures et décide de retenir l'offre de l'entreprise classée en second lors de l'appel d'offres, à savoir Géosphère pour un montant de 7985 euros H.T.

Le bureau accepte à l'unanimité et prévoit le transfert de crédit de 8000 euros du compte 2313 au compte 205.

Concernant les travaux de raccordement de Venere, ils ont été attribués à l'entreprise Lacoste, avec l'entreprise BELLENEY en sous traitant.

11. Prochaine réunion.

La date de la prochaine réunion de bureau n'est pas définie.